



BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - apprentissage et formation continue

CFA d'Hennebont

LE MÉTIER

Les métiers du paysage s'exercent en plein air, requièrent de solides aptitudes physiques et nécessitent une bonne connaissance de l'utilisation du végétal dans son environnement.

Le titulaire d'un Bac Professionnel Aménagements Paysagers entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagements : plantation de végétaux d'ornement, création minérale (ex: pavage, dallage, pas japonais).

Il pourra suivre le pilotage et l'organisation des chantiers de l'entreprise. Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients. Contexte professionnel : travail en extérieur, port de charges, conduite d'engins

ALTERNANCE ET ÉVALUATION

- Durée de la formation en présentiel (35 h/semaine) :
 - 700 h/an soit 20 semaines par an
 - 1400 h/2 ans soit 40 semaines
- Alternance : environ 2 semaines au CFA pour 2 semaines en entreprise
- Pas de possibilité de valider par bloc de compétences
- Contrôle en Cours de Formation et épreuves terminales
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences
- Formation de septembre à juin N+2
- Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture inscrit au RNCP

CONTENU DE LA FORMATION

L'enseignement dispensé sur deux années comprend :

- **Des modules d'enseignement général**
- **Des modules d'enseignement professionnel en lien avec des capacités professionnelles :**
 - réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
 - assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
 - réaliser des interventions d'aménagement végétal
 - mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
 - s'adapter à des enjeux professionnels particuliers

La formation se déroule sur un site labellisé en Agriculture Biologique.



'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel qui correspondent aux métiers d'ouvriers hautement qualifiés dans la réalisation et l'entretien d'espaces paysagers et à terme, dans la conduite de chantiers paysagers.

SUIVEZ-NOUS !





BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - apprentissage et formation continue

CFA d'Hennebont

PUBLICS CIBLES

Toutes personnes titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 3 (CAPa) ou ayant suivi une seconde, réorientation après une classe de première, reconversion professionnelle accessible pour les personnes en situation de handicap.

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis

- Pour l'apprentissage :
 - Avoir entre 15 ans et 29 ans et avoir suivi une classe de seconde ou avoir au minimum un diplôme de niveau 3 (CAPa, BPA, etc.)
 - Etre apte physiquement pour exercer le métier
- Pour la formation continue :
 - Avoir suivi une classe de seconde ou avoir au minimum un diplôme de niveau 3 (CAPa, BPA, etc.)
 - Etre apte physiquement pour exercer le métier

Modalités d'inscription

- Un positionnement qui permet d'adapter le parcours de formation de 2 ans à 1 an avec un examen du dossier scolaire ou des diplômes et entretien de motivation
- Aucun frais pédagogique supplémentaire en cas de financement complet de la formation

ÉQUIPEMENTS

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Plateau de maçonnerie paysagère
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques
- Hall TP



LES + DE LA FORMATION

- Sorties pédagogiques (expositions, visites, etc.)
- Actions socioculturelles
- Accompagnement et tutorat
- Chantiers écoles
- Possibilité de bourses d'aides à la mobilité Internationale
- Repas possible sur le site

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tel: 02 97 36 23 40



BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - apprentissage et formation continue

CFA d'Hennebont

ACCOMPAGNEMENT

Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique :

- aménagement de parcours individualisé
- appui à la signature du contrat d'apprentissage
- suivi par un référent insertion
- suivi par un référent formateur
- suivi par un référent handicap

APRÈS LE DIPLÔME

Poursuite d'études :

- Insertion professionnelle,
- CS arboriste élagueur,
- CS constructions paysagères,
- BTSA aménagements paysagers,
- BTSA gestion forestière,
- BTSA métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement, etc.

Métiers visés :

Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe.

FINANCEMENT

- En apprentissage
- En contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)
- D'autres dispositifs de financements sont possibles : (CPF, PTP, etc.) - Tarif sur devis

Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.



AIDES PARTICULIÈRES POUR LES APPRENTIS



- Aide au permis de conduire
- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA



BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - apprentissage et formation continue

CFA d'Hennebont

RÉMUNÉRATION POUR LES APPRENTIS

Salaire des apprentis** (SMIC horaire brut au 01/01/2024 : 11,65€)				
En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

** Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti·e.

Exemples de salaires mensuels bruts au 01/01/2024

- Alex, 17 ans en CAPa JP 1^{ère} année : (27%) = 477,07 €
- Léa, 18 ans en BAC PRO AP 1^{ère} année : (43%) = 759,78€

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>



<https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-contrat-apprentissage/>



INDICATEURS ET INSERTION

- Taux de réussite aux examens : 93 % en 2023
- Taux de satisfaction 81 % en 2023
- Taux d'abandon : 10,34% en 2023
- Taux de rupture : 13,79% en 2023
- Taux de poursuite d'étude : 24% en 2023
- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation consultable sur : www.inserjeunes.education.gouv.fr

SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne
56300 Pontivy

Contacts
02.9725.93.10
www.campus-snm.fr

SITE DE ST JEAN-BREVELAY

Le Suillo - BP4
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts
02.9760.31.93
www.campus-snm.fr

SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët
56700 Hennebont

Contacts
02.9736.23.40
www.campus-snm.fr